

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION  
TROISIEME ASSEMBLEE  
MONDIALE DE LA SANTE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTE

A3/64  
6 mai 1950

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS EN MATIERE DE PREMATURITE

(Ordre du jour provisoire, point P. 7.3.1.1)

Le Directeur général a l'honneur de présenter à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé le rapport sur les travaux du Groupe d'experts en matière de Prématurité (document WHO/MCH/20). Conformément aux instructions données par le Conseil Exécutif, à sa cinquième session,<sup>1</sup> ce rapport a été examiné par un Comité ad hoc du Conseil Exécutif.

Agissant au nom du Conseil Exécutif, le Comité a adopté la résolution suivante :

Le Comité ad hoc du Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport du Groupe d'experts en matière de prématurité, et
2. AUTORISE sa publication;

Tenant compte des recommandations formulées par le Groupe d'experts dans l'examen des points pertinents de son ordre du jour;

3. TRANSMET le présent rapport à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé; et

RELEVE que les recommandations émanant des groupes d'experts et qui se rapportent à la politique et aux opérations de l'Organisation Mondiale de la Santé demeurent de simples recommandations à moins qu'elles ne soient appliquées par le Conseil Exécutif ou par l'Assemblée Mondiale de la Santé à la suite de l'adoption et de la mise en oeuvre du programme annuel de l'OMS.

---

<sup>1</sup> Actes off. Org.mond. Santé, 25, point 1.8.2